

**Direction : Direction Générale des Services Techniques**

**Direction Administrative des Services Techniques**

**REF : DAST2009006**

**Signataire : ED/CLB/NH**

**OBJET : Déclaration préalable relative au remplacement des menuiseries extérieures des entrées du gymnase Guy MOQUET.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article R 421-17 du code de l'urbanisme,

Vu l'article L 111-8 du code de la construction et de l'habitat

Considérant qu'il y a lieu de remplacer les ensembles menuiseries du gymnase Guy Moquet fortement dégradés afin d'améliorer la protection du site contre l'intrusion et obtenir une meilleure isolation thermique.

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

**DELIBERE :**

Article unique : Autorise monsieur le maire à déposer et à signer la déclaration préalable et l'autorisation de travaux relatives au remplacement des menuiseries des entrées du gymnase Guy MOQUET.

Le Maire